
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #759-05-24 afin de prévoir une exemption pour les contributions relatives aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, de prévoir une disposition pour les lots transitoires et de prévoir une disposition supplémentaire relative à un lot situé sur deux zones différentes

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	7 octobre 2024
Dépôt	7 octobre 2024
Adoption du premier projet	7 octobre 2024
Consultation publique	30 octobre 2024
Adoption du règlement	4 novembre 2024
Réception du certificat de conformité de la MRC	29 novembre 2024
Avis de promulgation	3 décembre 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim